



PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Baugy, sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Quorum : 19

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 janvier 2023

Date d'affichage : 17 janvier 2023

PRÉSENTS : Mesdames de KERPOISSON, DESIAUME, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, SURGENT, Messieurs ALEXANDRE, BARREAU, BLANCHARD, CARLIER, CHAROY, DUBOIS, FRÉRARD, GROSJEAN, JAUBERT, LOISEAU, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, PISKOREK, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. BOUGRAT, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme HAMIDI, M. LORADOUX, Mme SARRON, M. TIBAYRENC, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. BONVOT à M. JAUBERT, M. BOUGRAT à M. PISKOREK, M. CHASSIOT à M. MOINET, Mme CHIRON à M. CARLIER, M. LORADOUX à Mme GOGUÉ, Mme SARRON à M. MÉREAU, M. TIBAYRENC à M. PERRONNET, M. VAN DE WEGUE à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MOINET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023,

- Validation du scénario OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat),
- Pénalités pour l'utilisation des services périscolaires et extra scolaires,
- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cher,
- Ouverture de crédits 2023,
- Diminution du temps de travail d'un agent,
- Demande de subvention DETR – sécurisation de l'école d'Avord,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023 est approuvé.

VALIDATION DU SCÉNARIO OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'étude pré-opérationnelle d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) lancée par La Septaine en partenariat avec la CDC Terres du Haut Berry,
- Vu la présentation faite par le bureau d'études SOLIHA en comité de pilotage,
- Vu les différents scénarios présentés,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire décide :

- De retenir le scénario à 50 000 € par an et de valider les orientations suivantes :
 - Montant à engager pour la communauté de communes de La Septaine (environ 50 000 €/an)
 - Volumes de logements à cibler, volume des aides
 - La prime vacance sera destinée aux logements vacants depuis plus de 2 ans, bénéficiant de travaux dans l'OPAH (pour s'assurer de la qualité des projets)
 - Les aides aux travaux façades seront portées par les communes qui souhaitent réaliser des projets, la communauté de communes de La Septaine financera l'accompagnement aux travaux pour 10 projets sur 3 ans
 - « Les façades devront être en centre bourg, et l'aide doit intervenir en « dernier ressort » afin de parachever un projet de rénovation énergétique inscrit dans l'OPAH ». – car l'objectif est bien de produire des logements de qualité en faisant face au surcoût du traitement des façades et en s'assurant de la qualité des réalisations.
- Souhait d'externaliser la totalité de l'ingénierie de la future OPAH (animation : suivi, communication, accompagnement technique et administratif des projets).

Vote :
 Abstention : 9
 Pour : 20

PÉNALITÉS POUR L'UTILISATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le règlement intérieur des accueils de loisirs de La Septaine,
- Considérant l'utilisation des services périscolaire et extra scolaires sans réservation préalable via le portail famille
- Considérant la fréquentation des accueils périscolaires le soir au-delà des horaires d'ouverture
- Considérant la nécessité d'encadrer financièrement le non-respect de ce règlement

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- Décide d'instaurer une majoration de 25 % des tarifs votés pour les familles :
 - o Utilisant les services sans réservation préalable
 - o Ne respectant pas les horaires de fin d'accueil le soir.

Et ce à partir du 1er février 2023.

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU CHER

Le conseil communautaire

- Vu les dispositions de Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la Sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
- Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De solliciter le Centre de Gestion du Cher pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Madame la Présidente à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Prévention selon projet annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE DE CRÉDITS 2023

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que les crédits non consommés du budget de l'exercice peuvent faire l'objet d'engagement et de mandatement de dépenses avant le vote du prochain budget.

De plus, Madame la Présidente explique qu'elle peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées au chapitre 16), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisée par le Conseil Communautaire, qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2023 (dépenses totales, déduction faite de celles imputées au chapitre 16).
- décide que l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2023 (dépenses totales, déduction faite de celles imputées au chapitre 16), feront l'objet d'une délibération du conseil Communautaire autorisant Madame la Présidente à y procéder et précisant le montant et l'affectation des crédits qui auront besoin d'être utilisés (CF annexe).

Vote à l'unanimité.

DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le tableau des effectifs
- Vu l'avis favorable du comité technique de La Septaine en date du 20 septembre 2022
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de transformer, à compter du 1er février 2023 le poste suivant :

- ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet à 24,5/35ème en ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet à 13/35ème

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – SÉCURISATION DE L'ÉCOLE D'AVORD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les travaux d'aménagement sécuritaires nécessaires,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant ces travaux
- Considérant que le coût total pour ces travaux est de 73 313,00 € H.T.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement suivant pour la sécurisation de l'école primaire d'Avord
 - Etat / DETR : 36 656,50 €
 - Communauté de communes de La Septaine : le solde des travaux soit 36 656,50 €

Le conseil communautaire autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Tibayrenc souhaite qu'une étude soit menée concernant les problèmes dans le financement du RPI Soye/St. Just.

Madame la Présidente annonce qu'elle a pris rendez-vous avec le comptable du Trésor Public de Baugy afin de savoir comment récupérer les impayés de la commune de Saint-Just.

Monsieur Frérard annonce que l'Association FREDON va mettre à disposition de chaque commune 2 pièges gratuitement.

Madame Moreau évoque un problème de quantités servies à la cantine de Vornay. Madame la Présidente, déjà au courant du problème, signale qu'une enquête administrative est lancée.

La Présidente,
Mme GOGUÉ



Le Secrétaire,
M. MOINET

